

Le 8 mars, sera  
# UnJourSansNous : pour  
gagner l'égalité au travail et  
dans la vie, on arrête tout.

## UNE MESURE D'ÉGALITÉ : **L'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE MENSTRUELLE**

*Aujourd'hui, pour répondre aux inégalités femmes-hommes face à ces questions, lever le tabou sur les règles douloureuses et les difficultés liées à la ménopause dans le milieu professionnel, le congé menstruel pour les personnels qui en ont besoin s'impose comme une mesure nécessaire, féministe et égalitaire.*

*Le ministère du travail a déployé au sein de plusieurs DREETS le congé menstruel sous forme d'Autorisation spéciale d'absence (ASA).*

*Le ministère de la Culture, en pointe sur les mesures d'égalité doit s'accaparer d'un sujet aussi important. Dans les services déconcentrés du ministère de la Culture, nous, les femmes, représentons 65.13% de notre effectif.*

Le congé menstruel est porté depuis 2023 par plusieurs propositions de loi à l'Assemblée nationale et a été adopté dans des collectivités locales (Lyon, Arras, etc.) et dans le privé (Carrefour par ex.) Il existe également en Espagne. Celui-ci n'a pas abouti dernièrement devant nos sénateurs, dont l'hémicycle est représenté par une majorité d'hommes, pour le moins vieillissant.

L'invisibilisation des dysménorrhées (règles douloureuses) qui affectent pourtant une personne menstruée sur deux, ainsi que des symptômes liés à la ménopause, conduit à la normalisation de ces souffrances.

### **CES DIFFICULTÉS ET CES DOULEURS PÈSENT :**

- **sur le corps et le mental** des personnes concernées à chaque cycle (douleurs, migraines, malaises, nausées, vomissements, insomnies, difficultés de concentration, pertes de sang abondantes, voire hémorragies, etc.) ;
- **sur la rémunération** lorsque la douleur empêche de se rendre au travail et que le jour de carence s'applique ;

#### **LE CONGÉ MENSTRUEL :**

C'est l'équivalent des journées de maladie sans justificatif appliqué aux difficultés liées aux cycles menstruels ou à la ménopause.

*règles (douleurs, nausées, vomissements, migraines, malaises...) tous les mois*

→ *En France 1 femme sur 10 est atteinte d'endométriose (maladie chronique associée à des douleurs aiguës lors des règles)*

→ *44% de femmes manquent le travail du fait de leurs menstruations*

→ *65% de femmes rencontrent des difficultés liées à leurs règles au travail*

→ *1/3 des femmes subissent des commentaires négatifs en lien avec leurs règles*

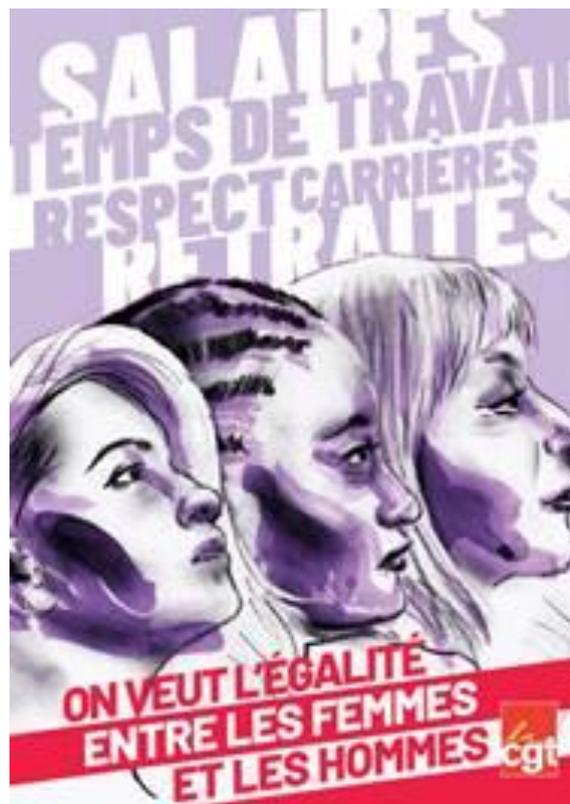
→ *20% des femmes sont en difficulté concernant l'achat des protections hygiéniques (précarité menstruelle)*

→ *87 % des femmes sont touchées par au moins un symptôme de la ménopause*

- **sur l'exercice du droit à congés** : certaines personnes sont amenées à poser plusieurs jours de congés par an pendant leurs menstruations douloureuses.
- Il est temps que nous, ministère de la Culture, nous fassions entendre sur la question du bien-être au travail et notamment celui des femmes en instaurant l'ASA pour les personnes qui en ont besoin. Sa mise en œuvre portera un message fort pour l'ensemble des établissements du Ministère, du monde de la Culture et sur le plan Européen.

### **Le SNSD CGT Culture REVENDIQUE :**

1. Un droit reconnu à hauteur de 20 jours par an sans justificatif médical, sans jour de carence, ni délai pour toutes les femmes et personnes menstruées qui en ont besoin, immédiatement sous la forme d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA).
2. La reconnaissance et la prise en charge de l'endométriose
3. Des formations et de la sensibilisation à la santé menstruelle et hormonale (règles, ménopause...) en parallèle aux formations contre les VSS et discriminations de genre
4. L'accès à des protections périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle
5. La mise à disposition de salles de pause adaptées à tous les besoins (repos, allaitement, etc.)
6. L'application de cette mesure aux personnes concernées dans les établissements et SCN du ministère de la Culture.



La [CGT-Culture](#) est la première organisation syndicale du ministère de la Culture. Elle est une union composée de onze syndicats. Pour lui donner les moyens de continuer à vous défendre, ainsi que vos métiers, le ministère, ses missions et conquérir des nouveaux droits, [syndiquez-vous](#) !

**Soyons acteurs de notre avenir !**

Suivez l'actualité de la CGT-Culture : sur le [site](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [You Tube](#)

Le 27 février 2023